

Feuillet explicatif aux parents
PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 12 octobre 2023.

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

• Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

Intimidation

• « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

• « Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également à toute autre inégalité qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

(tiré du site du Protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- L'école est située en milieu urbain et a un indice socio-économique de rang centile 5.
• L'école accueille 415 élèves, soit 215 garçons et 200 filles.
• 41 élèves bénéficient d'un plan d'intervention.
• Les familles sont issues de 29 ethnies différentes et 102 élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.

Mesures préventives

Objectif 1 : avoir été souvent ou très souvent bousculés de façon intentionnelle d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
- Enseignement explicite des comportements attendus
- Valorisation des comportements positifs(CDPI)
- Surveillance active, dîner en 2 temps, etc.

Objectif 2 : avoir été souvent ou très souvent rejetés d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
- Enseignement des rapports égalitaires, des comportements inclusifs ainsi que des relations saines et respectueuses
- Animation d'ateliers par l'AVSEC ou le TES
- Lien à faire avec les modules de recherche

Autres mesures

- Enseignement explicite des règles de vie
• Animation d'ateliers en classe
• Brigade scolaire
• Etc.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Animation d'ateliers par l'AVSEC ou des organismes externes
• Sujet abordé lors de l'enseignement des contenus d'éducation à la sexualité

Mesure de sécurité visant à contraindre la violence à caractère sexuel

Mesure de sécurité

- Boîte de dénonciation (S.O.S.) au centre d'aide
• Animation d'ateliers par différents partenaires (AVSEC, organismes externes, etc.)

Formation obligatoire

- Formation MEQ - hiver 2024

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
• Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
• Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
• Mesure de protection
• Suivi individuel, de groupe
• Contrat d'engagement
• Rencontre avec le policier éducateur
• Référence à une ressource externe (CISSSO)
• Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
• Informer et impliquer les parents, dans la démarche

Sanctions possibles

- Rencontre avec le TES
• Rapport au dossier
• Retrait de classe
• Mesures réparatrices
• Perte de privilège
• Suspension intra/externe
• Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 - suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)
• Communication avec les parents

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
• Communication avec les parents
• Outil sur les comportements sexualisés (Fondation Marie Vincent)
• Référence à une ressource externe (CISSSO)

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
• Soutenir votre enfant
• Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
• Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- 819 777-5921
• école.montp.
• bleu@csso.qouv.qc.ca
• bleu@csso.qouv.qc.ca
• bleu@csso.qouv.qc.ca

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au Protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Priscilla Thibault-Bernier
• 819 777-5921
• priscilla.thibault.bernier@csso.qouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSEO

- Caroline Sauvé
• 819 777-4548 poste 850 701
• caroline.sauve@csso.qouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- Me Esthel Née
• 1 833 420-5233
• info@pns.qouv.qc.ca
• www.pns.qouv.qc.ca

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- 1 800 361-8085
• www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- 819 246-0222
• www.police.gatineau.qc.ca

CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2
• www.cisss-outaouais.com

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
• www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
• www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
• www.iasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 777-7773
• www.calas.ca

Aidez-moi svp

- aidezmoi.org